

RÉGIME MICRO SOCIAL SIMPLIFIÉ**Urssaf**TSA 80005
38046 GRENOBLE CEDEX 9

A MONTPELLIER, le 28 Septembre 2024

Nous contacter

Tél. : 3698

Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr

Références

N° Sécurité Sociale 2810399501008

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

N° SIRET 97812511000012

N° TI 917000001263846188 5

Page 1/1

MME MICHEL CAROLINE FAY
11 R LOUIS BLANC
34340 MARSEILLAN

Madame,

Vous avez adhéré au régime micro-entrepreneur depuis le 01 septembre 2023.

Le détail de vos déclarations au titre de l'année 2024 est indiqué ci-dessous pour justifier des recettes que vous avez déclarées à notre organisme.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

CODE DE SÉCURITÉ				
N6YLR1QN4KF3MZ				
La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html				
1er Trimestre	0.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
2e Trimestre	2340.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
3e Trimestre	-	-	-	-
4e Trimestre	-	-	-	-

Bon à savoir : votre justificatif de télédéclaration de la période en cours est disponible dans votre espace en ligne. Pour l'obtenir connectez-vous sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr (rubrique "Mon compte") ou à l'application mobile Autoentrepreneur Urssaf onglet "Déclarer et payer".

Pour les déclarants utilisant un formulaire papier : si la période en cours n'est pas indiquée, vous devez patienter que l'Urssaf prenne en compte votre déclaration de chiffre d'affaires du mois ou du trimestre concerné.

Cette attestation ne prend pas en compte les éventuelles déclarations rectificatives postérieures à sa date de délivrance.

« - » = période en cours.

(*) Location de meublé de tourisme classé.

Cordialement,

Le Directeur, François HIEBEL

